



Syndicat National de l'Éducation Physique
de l'Enseignement Public
Fédération Syndicale Unitaire

Nréf. SGal/CH

Paris, le 05 mars 2021

Monsieur Edouard GEFFRAY
Directeur Général de l'enseignement scolaire
Ministère de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75357, PARIS SP 07

Objet : fermeture des installations couvertes

Monsieur le Directeur Général,

Lors de la réunion du jeudi 4 mars, le SNEP FSU a souhaité vous alerter sur les conséquences importantes de la fermeture des installations couvertes sur les apprentissages en EPS. La situation est désastreuse, elle renforce les inégalités sur le territoire et dans certains établissements l'EPS est à l'arrêt.

Nous continuons de proposer que soit articulée l'ouverture de ces équipements et l'allègement des groupes d'élèves. Cela nous semble être une solution à court terme pour gérer la reprise de l'enseignement de l'EPS dans les installations couvertes, tout en assurant la protection des élèves et des enseignants. En effet, ces derniers ne comprennent toujours pas comment la pratique de la danse est possible en conservatoire, comment certaines pratiques sont possibles à l'université, et comment des gymnases de 600 à 1 200 m² sont plus dangereux que des salles de classe de 50m² ?

Par ce courrier, nous souhaitons attirer votre attention sur le cas particulier de l'enseignement de la natation en EPS, et cela pour plusieurs raisons :

Premièrement, le savoir nager est décrété comme une priorité nationale.

Deuxièmement, l'EPS, dans le premier comme dans le second degré, est le seul espace/temps qui organise l'enseignement de la natation pour tous les enfants d'une tranche d'âge.

Troisièmement, les enjeux de sécurité nous paraissent évidents, nous sommes là sur une vraie question de santé et d'utilité publique.

Depuis 2 ans, les élèves de cm1, cm2 et 6^{ème} n'ont quasiment pas eu accès aux piscines alors que les cycles de natation permettent, au-delà de l'apprentissage de la natation, de délivrer l'attestation de savoir nager scolaire et ainsi de connaître les élèves non-nageurs. Chaque été, la France connaît de nombreux cas de noyade et même si l'apprentissage de la natation ne permet pas de régler l'ensemble du problème, elle en est un vecteur important.

D'autre part, nous sommes d'autant plus inquiets que, pour la rentrée, les moyens dans les établissements diminuent et que l'enseignement de la natation est un des premiers touchés avec la suppression des heures de soutien ou la suppression du professeur supplémentaire nécessaire pour assurer l'enseignement de la natation en toute sécurité, notamment pour les élèves non-nageurs.

Compte tenu des conditions de programmation et d'enseignement (piscines existantes, créneaux horaires disponibles, nombre de lignes d'eau disponible par classe, etc.), tout retard voire annulation des cycles d'enseignement risquent fortement d'être définitivement perdus.

Il nous apparait important que l'ouverture des piscines, pour les établissements scolaires et les associations sportives de ces derniers, soit organisée au plus vite. Il nous semble également primordial que des moyens soient accordés pour assurer des plans de rattrapage mais aussi pour pouvoir maintenir l'enseignement de la natation en toute sécurité.

Dans l'attente, soyez assuré, Monsieur le Directeur General, de notre attachement au service public d'éducation.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Hubert', with a stylized flourish extending to the right.

Benoît HUBERT
Secrétaire Général